

Grive de Bicknell

Relevés au terrain

1. Inventaires par appel ou enregistreurs

- Dans des habitats propices, où les infrastructures sont prévues
- En période de nidification (entre le 5 et le 24 juin)
- 157 sites (41 en 2021, 87 en 2023 et 29 en 2024)
- Présence confirmée à 6 de ces sites

2. Caractérisation de l'habitat

- Aux sites où la grive a été confirmée ou lorsque l'appel n'était pas possible
- Mesures de densité, composition, obstruction latérale
- Caractérisation effectuée en 2023 et en 2024 (74 sites)
- Classification de la qualité : optimale (7), sous-optimale (27) et inadéquate (40)

Grive de Bicknell

Mesures d'atténuation

- Appliquer la démarche d'évitement et la grille décisionnelle du *Protocole d'inventaire de la grive de Bicknell et de son habitat* (MDDEFP, 2014)
- Réduire les superficies requises afin de limiter la perte d'habitat
- Planifier les activités de déboisement hors de la période de nidification (1^{er} mai au 15 août), dans les secteurs où l'espèce a été entendue de même que dans les secteurs où son habitat aura été caractérisé comme étant optimal

Grive de Bicknell

Approche Éviter – Minimiser

Grille décisionnelle du *Protocole d'inventaire de la grive de Bicknell et de son habitat* (MDDEFP, 2014).

Les efforts d'évitement ont été maximisés en repositionnant des éoliennes et des chemins d'accès.

Rapport d'optimisation (itération la plus récente : 72 à 68 emplacements)

- Réduction de **44 %** la perte d'habitats optimaux (3,5 ha à 1,9 ha)
- Réduction de **16 %** la perte d'habitats sous-optimaux (12,2 ha à 10,3 ha)

Grive de Bicknell

Résultat de l'évaluation de l'impact – Construction et démantèlement

- Impact résiduel appréhendé peu important après la mise en place de mesures d'atténuation particulières, basé sur le *Protocole d'inventaire de la grive de Bicknell et de son habitat* (MDDEFP, 2014).